

MARS 2026

NOTE DE CADRAGE

Intégrer l'économie circulaire dans un marché de travaux

Chaire Economie circulaire et métabolisme urbain

Métropole du Grand Paris

Société des Grands Projets

SOMMAIRE

Contexte **3**

Enjeux de l'Intégration de l'économie circulaire dans la commande publique **3**

Objectif de l'étude et périmètre du travail **3**

Segmenter le marché des travaux pour intégrer l'EC 4

Méthodologie de l'étude **4**

Méthodologie en deux temps par la demande (acheteurs) et l'offre (opérateurs) 4

Répondre à la question de comment pondérer l'économie circulaire dans un marché de travaux 5

Synthèse des documents produits **5**

Chaîne de valeur contractuelle : fil rouge (guide acheteur pour l'intégration de l'EC dans le cahier des charges) 6

Récapitulatif de l'ensemble des documents produits 7

Les documents généralistes pour comprendre l'étude, les livrables et justifier les travaux menés : 7

Les documents uniques adaptés à chaque marché de travaux pour intégrer l'économie circulaire dans le cahier des charges 7

Contexte

En générant plus de 70 % des tonnages de déchets des activités économiques en 2020 (Ademe[1]), le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) se positionne comme un contributeur majeur aux déchets en France, occupant ainsi une position stratégique pour la transition vers une économie circulaire (désormais EC).

Dans ce contexte, les achats, et plus particulièrement ceux réalisés par les acteurs publics, jouent un rôle crucial. Ils représentent un levier significatif pour orienter les pratiques vers une économie durable. Selon l'Observatoire économique de la commande publique (OECP), le montant total des marchés publics a atteint un niveau record de 160 milliards d'euros en 2022[2], soit plus de 6 % du PIB de la France[3]. Parmi ces dépenses, 27 % étaient consacrés aux travaux. Ces chiffres soulignent l'importance des acteurs publics dans la transition écologique.

Enjeux de l'Intégration de l'économie circulaire dans la commande publique



Problème identifié : **l'EC est inefficace comme critère d'attribution de marché dans la commande publique**. Reléguée à des critères trop larges (« protection de l'environnement, démarches environnementales, etc. ») quand elle apparaît et faiblement pondérés, elle n'a aucune visibilité contractuelle.

Contexte Législatif : *À compter du 21 août 2026, l'intégration d'au moins un critère environnemental devient obligatoire dans les marchés publics (Code de la Commande Publique, articles L. 2152-7 et L. 3124-5).*



Opportunité *: Anticiper cette obligation ainsi que les futures lois en structurant l'EC comme un véritable critère d'attribution de marché.*

Objectif de l'étude et périmètre du travail

L'objectif de l'étude est de fournir aux acteurs publics un module contractuel complet et greffable pour un marché de travaux, spécifiquement centré sur l'EC.

Ce module constitue un ensemble de pièces quasiment clé en main qui peuvent être intégrées dans le dossier de consultation des entreprises (DCE) existant de l'acheteur. Il offre une stratégie d'EC robuste, structurée sur une typologie de marché de travaux et évitant à l'acheteur la complexité de devoir créer ex nihilo les indicateurs et grilles d'évaluation.

Ensemble des documents à modifier dans un DCE pour intégrer l'économie circulaire dans un marché public

Document	*Rôle dans l'Économie Circulaire*
Règlement de consultation (RC)	Définit le critère d'attribution de l'EC, avec un menu de sous-critères modulables propres à la typologie du marché (ex : construction neuve). Le RC suggère également un niveau de pondération afin de garantir l'impact du critère dans la sélection du titulaire.
Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)	Décline les exigences techniques et les indicateurs de suivi (quantitatifs/qualitatifs) qui permettront de mesurer la performance réelle du titulaire sur chacun des sous-critères d'attribution retenus. Il précise également la méthodologie de mesure associée, incluant les éléments justificatifs susceptibles d'être exigés (livrables).
Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Contractualise l'obligation d'atteindre les performances définies au CCTP. Il établit le mécanisme d'incitation financière (pénalités/bonus) basé sur la matrice de performance réelle (annexe CCAP)
Annexes d'évaluation	Objectivent l'attribution et le contrôle en exécution : une annexe pour le RC permet d'évaluer le candidat sur sa proposition, et une autre dans le CCAP permet de suivre la performance réelle pendant et à la fin du chantier.

[1] ADEME 2023. Déchets Chiffres-clés—Edition 2023. (s. d.). l
[2] Chiffres clés 2022, Recensement économique de la commande publique, OECP
[3] PIB français en 2022 selon données INSEE : 2 639,1 milliards d'euros

Segmenter le marché des travaux pour intégrer l'EC

La pertinence des exigences et des indicateurs d'EC dépend intrinsèquement de la nature des travaux. Une approche unique, appliquant les mêmes critères à un chantier de démolition qu'à une construction neuve, est inopérante et nuit à l'efficacité du marché.

Segmentation du marché des travaux retenue dans l'étude

Secteur	Marché
Bâtiments	Construction neuve Rénovation et réhabilitation
Travaux publics	Voirie et Réseaux Divers (VRD)
Bâtiments et travaux publics	Déconstruction/désamiantage

C'est pourquoi l'étude a procédé à une **segmentation du marché des travaux** en quatre 4 typologies distinctes. Cette démarche garantit que les **sous-critères et indicateurs d'EC** développés dans les documents (RC, CCTP, CCAP) sont adaptés à chaque contexte.



Méthodologie de l'étude

La conception de ce module d'EC repose sur une méthodologie en deux temps, visant à construire les critères, indicateurs et seuils de performance sur la maturité du marché.

Méthodologie en deux temps par la demande (acheteurs) et l'offre (opérateurs)

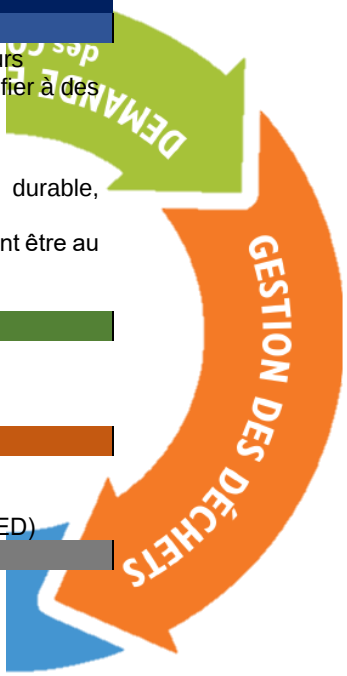
La méthodologie a dû s'adapter à une **contrainte d'accès aux données** : il n'a pas été possible de consulter les réponses (mémoires techniques) des entreprises aux appels d'offres (désormais AO) analysés, en raison de la confidentialité des procédures de marché. Pour pallier ce manque il a été procédé par une méthodologie en deux temps :

1. Analyse de la demande publique (acheteurs) :

- En primo, un **benchmark** a été réalisé impliquant la consultation et l'analyse d'une **centaine de DCE** (RC et CCTP) publiés entre 2020 et 2024 et intégrant des critères d'attribution se rapportant de près ou de loin à la notion d'EC
- **L'objectif :** identifier les attentes des acheteurs en matière de critères d'attribution, même lorsque l'EC est masquée sous des notions plus larges (ex: gestion des déchets, protection de l'environnement, etc.) puis classer ces attentes sur les piliers et domaines de l'EC.

Exemples d'attentes relevées en matière d'EC par les acheteurs dans les AO publics sur le marché des travaux

Piliers de l'EC	Exemples d'attentes des acheteurs dans les appels d'offres analysés sur le marché des travaux
Domaine de l'offre des acteurs économiques	
Approvisionnement durable	➢ Indications provenance des matériaux et références des fournisseurs ➢ Part d'exécution du marché que le soumissionnaire s'engage à confier à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans ➢ Recours aux matériaux biosourcés
Éco-conception	➢ Le projet vise une labellisation (Certification HQE bâtiment durable, Passivhaus bâtiment Passif, bâtiment BBCA bas carbone) ➢ Les principes d'écoconception et de conception bioclimatique devront être au cœur du travail de conception ➢ Le projet attendu est durable et écoresponsable
Domaine de la demande et comportement du consommateur	
Allongement de la durée d'usage	➢ Approche sur l'intégration des matériaux en réemploi /réutilisation ➢ Référence sur le réemploi ➢ Diagnostic de réemploi pour identifier le potentiel de réemploi
Domaine de la gestion des déchets	
Recyclage	➢ Pertinence de la gestion des déchets ➢ Revalorisation des déchets ➢ Qualité du schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED)
EC au sens large	
EC au sens large	➢ Performances en matière d'économie circulaire ➢ Stratégie d'économie circulaire



2. Analyse maturité du marché (offre des opérateurs) :

- Dans un second temps, pour pallier à la contrainte d'accès aux données des réponses aux AO, l'étude a porté sur l'analyse de **plus de 90 projets achevés** réalisés par neuf grands groupes du BTP.
- L'objectif était de déterminer les niveaux de performance atteints en matière d'EC sur ces projets.

Cette méthodologie a ensuite été **renforcé par l'analyse de la littérature et autres guides** produits sur le sujet de l'intégration de l'EC dans le marché des travaux.

Ensemble des groupes ou des projets incluant des critères d'EC sont relevés

Entreprises	Nature de l'activité
Bouygues construction	*Groupe multi-activité*
Vinci construction	*Groupe multi-activité*
Eiffage construction	*Groupe multi-activité*
NGE	*Travaux publics, VRD*
Charier	*Travaux publics, VRD*
Demathieu Bard	*Groupe multi-activité*
GSE	*Bâtiment*
Léon Grosse	*Groupe multi-activité*
Groupe Ihotellier	*Groupe multi-activité*



Pour aller plus loin : l'ensemble de la méthodologie utilisée dans l'étude (analyse des appels d'offres, étude des projets réalisés, construction des sous-critères d'attribution) est détaillé dans la note de méthodologie centrale qui vient en complément des autres productions.

***Résultat de l'étude** : Le résultat est un ensemble de sous-critères d'attribution de l'EC dans le RC et une batterie d'indicateurs de suivi (CCTP/CCAP) sur chaque typologie de marché de travaux identifié. Ces outils sont ambitieux et suffisamment exhaustifs et modulables pour*

Répondre à la question de comment pondérer l'économie circulaire dans un marché de travaux

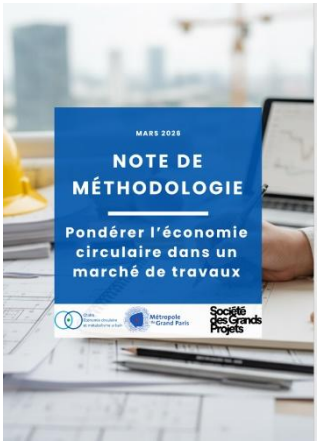
***Problématique** : Comment pondérer l'EC dans un appel d'offres ?*

Intégrer l'EC de manière crédible nécessite tout d'abord de réfléchir au niveau de pondération juste et justifiable à attribuer à ce critère dans le RC. Une pondération trop faible signale aux entreprises que l'EC n'est pas une priorité stratégique, les incitant à ne proposer qu'une réponse minimale.

Résultat : une **note d'aide à la décision** a été produite pour guider l'acheteur dans la fixation de cette pondération, garantissant que le critère EC soit réellement **différenciant** et non déclaratif.

Recommandation : l'étude démontre que, pour que l'EC cesse d'être un critère mineur et devienne un critère **structurant**, il est **recommandé d'attribuer une pondération se rapprochant de 20 % au critère EC dans la notation globale**. Ce niveau permet d'inciter les opérateurs à structurer de réelles démarches circulaires en réponse à l'AO.

Note d'aide à la décision pour pondérer l'EC en annexe des documents produits dans le DCE



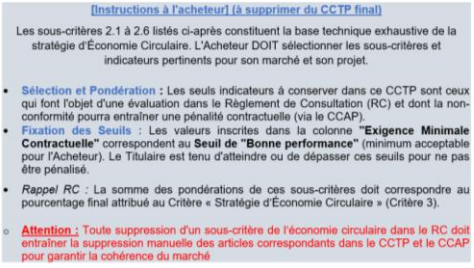
Synthèse des documents produits

Le fruit de l'étude est un kit contractuel conçu pour être greffé sur l'architecture standard d'un DCE existant. Il vise à traduire l'ambition d'EC en une obligation contractuelle mesurable sur le terrain.

Ces pièces s'articulent selon une chaîne de valeur contractuelle (voir schéma ci-dessous) allant de la sélection de la promesse du candidat (**RC**) au contrôle de la performance en exécution (**CCTP/CCAP**).

Afin de garantir son efficacité et sa facilité d'appropriation, les documents produits sont **parsemés d'instructions destinées à guider l'acheteur**. Ces indications permettent aux documents, après la personnalisation requise par chaque projet, de constituer la solution la plus "clé en main" possible.

Exemple d'instructions dans le CCTP d'un marché de construction neuve pour l'acheteur



[Instructions à l'acheteur] (à supprimer du CCTP final)

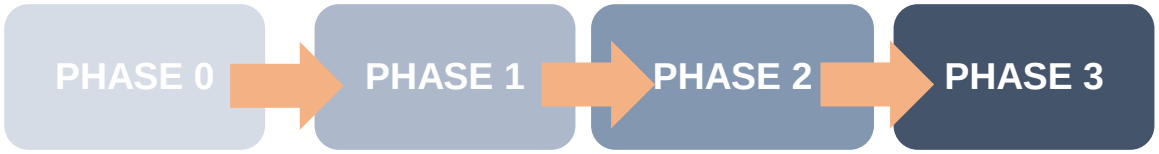
Les sous-critères 2.1 à 2.6 listés ci-après constituent la base technique exhaustive de la stratégie d'Économie Circulaire. L'Acheteur DOIT sélectionner les sous-critères et indicateurs pertinents pour son marché et son projet.

- Sélection et Pondération : Les seuls indicateurs à conserver dans ce CCTP sont ceux qui font l'objet d'une évaluation dans le Règlement de Consultation (RC) et dont la non-conformité pourra entraîner une pénalité contractuelle (via le CCAP).
- Fixation des Seuils : Les valeurs inscrites dans la colonne **"Exigence Minimale Contractuelle"** correspondent au **Seuil de "Bonne performance"** (minimum acceptable pour l'Acheteur). Le Titulaire est tenu d'atteindre ou de dépasser ces seuils pour ne pas être pénalisé.
- *Rappel RC :* La somme des pondérations de ces sous-critères doit correspondre au pourcentage final attribué au Critère « Stratégie d'Économie Circulaire » (Critère 3).

Attention : Toute suppression d'un sous-critère de l'économie circulaire dans le RC doit entraîner la suppression manuelle des articles correspondants dans le CCTP et le CCAP pour garantir la cohérence du marché

Document produit	Rôle Stratégique	Utilisation pour l'Acheteur
RC	**Levier de sélection :** contient le critère d'attribution EC complet, avec un menu de sous-critères modulables couvrant tous les piliers de l'EC (réemploi, éco-conception, etc.).	**À intégrer :** sélectionner uniquement les sous-critères adaptés à son projet et s'appuyer sur la note de pondération (Annexe interne) pour fixer un poids stratégique (recommandation de 20 %).
CCTP	**Cadre d'exécution technique :** décline les exigences techniques et la batterie d'Indicateurs de suivi (quantitatifs ou qualitatifs) par typologie de marché en précisant une exigence minimale contractuelle sur chaque indicateur	**À compléter :** reporter les exigences et les indicateurs retenus au RC. Le CCTP devient la preuve du titulaire.
CCAP	**Outil de contrôle et de sanction :** contractualise l'obligation de performance et établit un mécanisme d'incitation financière.	**À contractualiser :** conserver les clauses de contrôle et de suivi. Le CCAP rend l'engagement du titulaire opposable (pénalités/bonus).
Annexes	**Garant de l'objectivité :** fournit les matrices nécessaires aux deux phases d'évaluation du marché.	**Matrice RC (interne) :** pour objectiver la notation de l'offre. **Matrice CCAP (interne)** : pour mesurer la performance réelle et calculer les ajustements financiers (pénalités ou bonus).

Chaîne de valeur contractuelle : fil rouge (guide acheteur pour l'intégration de l'EC dans le cahier des charges)



Diagnostic amont :

Objectif : identifier le marché de travaux du projet de l'acheteur

Action : l'acheteur se réfère au dossier correspondant à la typologie de travaux de son projet (ex : dossier marché de construction neuve)

Les 4 modules :

1. Construction neuve
2. Rénovation
3. VRD
4. Déconstruction

Document à consulter :

[Dossier typologie] : Dossier rassemblant l'ensemble des documents pour les prochaines phases (RC, CCTP, CCAP, etc.)

Stratégie d'EC :

Objectif : fixer une pondération cible pour l'EC dans l'appel d'offres pour rendre le critère structurant

Action : l'acheteur fixe la pondération qu'il souhaite retenir sur le critère d'EC en se basant sur la suggestion faite dans l'étude.

Document à consulter :

[Note] : Pondérer l'EC dans un marché de travaux

Sélection (évaluation de la promesse)

Objectif : évaluer la promesse du candidat (qualité de l'engagement) selon le critère d'attribution de l'EC

Action : fixer dans le RC uniquement les sous-critères d'EC que l'acheteur souhaite retenir pour son marché.

Document à utiliser :

[RC] : Règlement de consultation du marché ciblé (contient l'article avec les sous-critères d'EC)

Retenir les sous-critères d'EC dans l'article 5.2 du RC

[Annexe interne RC] : Matrice d'évaluation du critère d'attribution de l'EC sur le marché ciblé (ex : marché de construction neuve)

Utiliser cette grille confidentielle pour évaluer l'ambition de la réponse du candidat sur chaque sous-critère d'EC retenu.

Exécution (contrôle de la performance)

Objectif : mesurer la réalité terrain via le CCTP et appliquer les sanctions/bonus si souhaités via le CCAP

Action : l'acheteur conserve dans le CCTP et le CCAP les indicateurs qu'il souhaite retenir pour chacun des sous-critères de l'EC retenus dans le RC.

Document à utiliser :

[CCTP] : Cahier des clauses techniques particulières

Définit les indicateurs de suivi et fixe, pour chacun, l'exigence minimale contractuelle (le seuil à atteindre par le titulaire pour éviter la pénalité) ainsi que la méthode de calcul et les livrables

[CCAP] : Cahier des clauses administratives particulières.

Rend l'obligation de performance opposable au titulaire. Il permet d'activer l'article 7 (Pénalités/Primes) selon que la performance atteint le seuil d'excellence ou tombe sous l'exigence minimale.

[Annexe interne CCAP] Matrice d'évaluation de la performance en EC

Outil d'objectivation du résultat. Permet de mesurer le niveau de performance atteint par le titulaire sur chaque indicateur EC retenu (pendant/fin de projet).

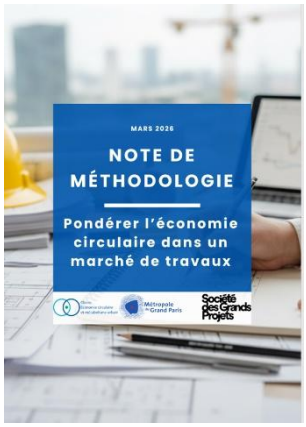
Récapitulatif de l'ensemble des documents produits

Les documents généralistes pour comprendre l'étude, les livrables et justifier les travaux menés :

Note de cadrage *(présent document) : Objectifs, livrables et articulation des documents pour l'intégration de l'économie circulaire dans les marchés de travaux*



Note de méthodologie : *Comment pondérer l'économie circulaire dans un marché de travaux*



Note de méthodologie centrale : *Description détaillée de la démarche, et de la traduction de l'économie circulaire dans les marchés de travaux*



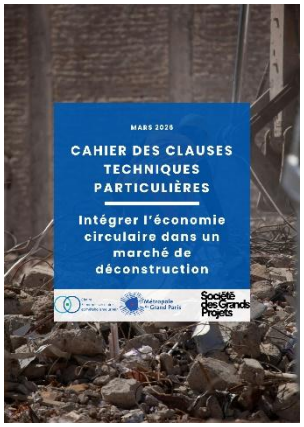
Les documents uniques adaptés à chaque marché de travaux pour intégrer l'économie circulaire dans le cahier des charges

Exemple des documents pour le marché de déconstruction (adaptés à chacun des marchés) :

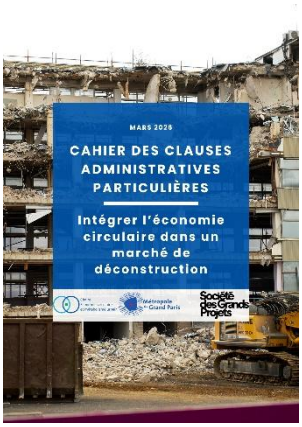
Le règlement de consultation (RC) : Définit le critère d'attribution de l'EC, avec un menu de sous-critères modulables propres à la typologie du marché



Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) : Décline exigences techniques et indicateurs de suivi qui permettront de mesurer la performance réelle du titulaire



Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) : Contractualise l'obligation d'atteindre les performances définies au CCTP



- **[Annexe RC] Matrice d'évaluation interne du critère d'attribution de l'économie circulaire :**

Evaluer la qualité de la proposition des candidats dans la phase 1 du marché (sélection de l'offre)



- **[Annexe CCAP] Matrice d'évaluation interne de la performance en économie circulaire :**

Fournir une échelle de mesure standardisée permettant d'évaluer, tout au long du marché (phase d'exécution), le niveau de conformité du titulaire au regard de chaque indicateur retenu





Crédits & réalisation

Réalisation

Corinne Blanquart
Paul Vilain

Contact :

Pour toute question ou demande d'information complémentaire

paul.vilain@univ-eiffel.fr
chaire.ECMU@univ-eiffel.fr

Chaire Economie circulaire et métabolisme urbain

Métropole du Grand Paris

Société des Grands Projets